Objet : report de l'ouverture d'extraNat en début de saison

Mesdames, Messieurs,

La saison se termine bientôt et nous sommes tous orientés vers la nouvelle à venir. Cette nouvelle saison verra, entre autres, la mise en place structurelle de la réforme territoriale au niveau de nos institutions fédérales déconcentrées et de nos clubs.

Cette réforme impacte profondément notre système d'informations, que ce soit sur les sites satellites, sur extraNat sur les applications affiliations, licences mais également sur toutes les applications périphériques (natation course, water-polo, officiels, eau libre, haut niveau, ENF, labellisation...)

La plupart de ces évolutions ont été développées durant les derniers mois et sont quasiment opérationnelles pour plusieurs applications dont notamment les licences/affiliations, la natation course, le water-polo... Cependant, afin de limiter les dysfonctionnements, il est nécessaire de prolonger la période de tests.

Pour ces raisons, nous sommes contraints de différer l'ouverture du serveur extraNat à la date **du lundi 2 octobre 2017**.

A cette date, les applications suivantes seront disponibles :

- extraNat affiliation et licences
- extraNat natation course (déclaration des compétitions, engagements en ligne)
- extraNat water-polo

Les autres applications seront accessibles progressivement.

Conscients des désagréments engendrés, nous souhaitons vous rassurer sur un point essentiel concernant la sécurité des pratiquants. A cet effet, nous vous rappelons l'article 5 de l'Accord Collectif qui nous lie avec la Mutuelle des Sportifs :

Article 5 : prise d'effet de la garantie à l'égard des licenciés

Pour **les sportifs prenant pour la première fois leur licence, la garantie est accordée à la date de remise au club de la demande de licence signée par l'intéressé**. Elle cesse à la date de fin de validité de la licence.

Les sportifs renouvelant leur licence bénéficient automatiquement **de la garantie sous réserve que ce renouvellement intervienne au plus tard dans le premier trimestre** de la nouvelle saison.

Au regard de cet article, l'ensemble des licenciés de votre club seront couverts par l'assurance à partir du moment où ils auront rendu leur formulaire Licence 2017/2018 dûment complété. Nous vous invitons à prendre connaissance de la note rédigée précisant l'importance de ce formulaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement et nous vous souhaitons un bon début de saison 2017-2018

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69
E-mail : ffn@ffnatation.fr

www.ffnatation.fr